



VOUS ÊTES SOLLICITÉ PAR UN « OBSERVATOIRE DE L'ACHAT PUBLIC » POUR FOURNIR DES INFORMATIONS SUR VOS MARCHÉS. QUE FAIRE ?

Attention ! Vous avez été sollicité par un « Observatoire de l'achat public » ou un « Observatoire des marchés publics » pour fournir des informations sur vos marchés.

L'appellation de cet organisme peut prêter à confusion avec **l'Observatoire économique de l'achat public**, organisme officiel sous la responsabilité du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

L'Observatoire économique de l'achat public vous informe qu'il ne recourt pas habituellement à des enquêtes téléphoniques.

Toutefois, il peut être amené à interroger des acheteurs publics dans le cadre d'enquêtes ponctuelles réalisées par échantillons à partir du fichier du recensement.

Dans ce cas, outre l'information qui est toujours mise en ligne sur le site « Marchés Publics » du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie dans le cadre d'une de ses enquêtes, toute demande téléphonique peut, à la demande de l'acheteur, faire l'objet d'une confirmation par messagerie électronique.

L'adresse électronique utilisée comporte alors un identifiant se terminant par « .gouv.fr » qui indique son origine officielle.

Nous vous remercions, si vous êtes victime de tels démarchages, de nous le faire connaître rapidement à l'adresse suivante :

oeap@finances.gouv.fr